

IV.2. Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle
Spécialité « Maintenance des véhicules »

Spécialité maintenance des véhicules de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilité au CCF ou CFA porté par un EPLE, GRETA ou GIP-FCIP assurant toute la formation théorique) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités au CCF) Stagiaires de la formation professionnelle continue (Établissements privés) Candidats de l'enseignement à distance Candidats majeurs justifiant d'une expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, dans le secteur concerné, et dans les trois ans précédant l'examen, d'une durée minimale de 14 semaines.	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Réalisation de l'entretien périodique des véhicules	UP1	9 (1)	CCF	Ponctuel Pratique	3 h
EP2 – Réalisation de la maintenance corrective des véhicules	UP2	6	CCF	Ponctuel Pratique et oral	4 h
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL					
EG1 Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 25 (2) (2 h + 10 min) + 15 min (2) ¹
EG2 Mathématiques et physique-chimie	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30 (3)
EG3 Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 Prévention santé environnement	UG4	1	CCF	Ponctuel écrit	1 h
UNITÉS FACULTATIVES (4)					
EF Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	12 min	Ponctuel oral
EF Arts appliqués et cultures artistiques	UF2		Ponctuel écrit	1 h 30	Ponctuel écrit
<p>(1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre pré l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.</p> <p>(2) Français : écrit d'une durée de 2 heures et oral d'une durée de 10 minutes. Histoire-géographie-enseignement moral et civique : 15 minutes dont 5 de préparation.</p> <p>(3) Mathématiques : écrit d'une durée de 45 minutes. Physique-chimie : écrit d'une durée de 45 minutes.</p> <p>(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attestation d'une mention.</p>					